



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 14 février 2018

sous la Présidence de Madame Lena Lio

Préavis N° 02-2018 Transports scolaires - Règlement communal

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°02-2018 du 13 décembre 2017,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'adopter le règlement sur les transports scolaires de la Ville de Pully ;
2. de soumettre ledit règlement au Conseil d'Etat (Cheffe du Département en charge de l'enseignement obligatoire) pour approbation.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Lena LIO



Le secrétaire

Bernard MONTAVON

Pully, le 17 février 2018